

“ Puisque vous êtes, Monseigneur, dans l'intention de lui procurer les moyens de rétablir ses affaires, trouvez bon que je vous en propose un qui lui sera avantageux et qui ne coûtera rien au Roi.

“ Les munitions et marchandises qui sont envoyées chaque année par le vaisseau de Sa Majesté n'occupent pas la moitié de l'encombrement du vaisseau ; vous pourriez, si vous l'aviez pour agréable, accorder au sieur Lanoullier pendant quatre années consécutives le port ou fret de 40 ou 50 tonneaux, ce qui lui tiendrait lieu de 4 ou 5000 livres par année et pourrait le mettre en état de se relever du moins en partie. Je vous supplie, Monseigneur, de lui accorder cette grâce si vous n'y trouvez aucun inconvénient. Je prends la liberté de vous dire que je n'en trouve aucun.

“ Comme j'ai un peu diminué les frais de régie du Domaine vous pouvez, Monseigneur, me permettre de l'employer sur le pied de 16 ou 180 livres au lieu de 1200 livres. C'est une légère augmentation, et qui le mettrait un peu mieux en état de pouvoir vivre.”(1)

Le 10 octobre 1733, le gouverneur de Beauharnois écrivait au ministre que le sieur Lanoullier méritait la protection du roi.

“ J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 mai dernier à l'occasion du sieur Lanoullier ; je vous fais, Monseigneur, mes très humbles remerciements de l'attention que vous avez bien voulu faire à ma recommandation, je vous supplie de continuer, à lui accorder l'honneur de votre protection, il en a besoin, vous savez qu'il mérite beaucoup.

“ M. Hocquart a l'honneur de vous rendre compte par une lettre commune de ce qu'il a fait pour lui

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 60, c. 11.